



uOttawa

**Reconnaissance de la double citoyenneté : Une étude des
déterminants en Afrique**

Salomon Compaore
(#7070279)

Mémoire Présenté au département de science économique de l'Université
d'Ottawa pour l'obtention du diplôme de Maitrise

Superviseur : Professeur Roland Pongou
ECO 6999

Ottawa, Ontario

11/04/2014

Remerciements :

Je suis premièrement très reconnaissant envers ma famille. Merci de m'avoir soutenu tout au long de mes études. Que le Seigneur vous garde et vous bénisse.

Je tiens également à remercier mes ami(e)s et mes camarades de classe qui m'ont aidé chacun et chacune à leur façon à accomplir ce travail. Merci à Ahmed Ouédraogo, Anaïs Yameogo, Eliette Compaore, Linda Manuella, Lionel De Medeiros, Jean Mari U.

Résumé

Cette étude examine les facteurs associés à la reconnaissance de la double citoyenneté par les pays africains. En utilisant des données de différentes sources, je trouve que la question identitaire est un facteur déterminant dans la reconnaissance de la double citoyenneté. En outre, les pays qui disposent de ressources internes pour asseoir leur développement économique sont moins aptes à reconnaître la double citoyenneté. Par contre, lorsque la diaspora se révèle être une source importante de financement, les pays sont plus disposés à élaborer des politiques en vue de reconnaître la double nationalité. Enfin, la double citoyenneté a plus de chance d'être en l'absence de conflit externe.

1. Introduction

Dans un contexte de mondialisation marqué par une interaction généralisée entre les différentes parties du monde, les notions de citoyenneté ont connu une évolution en matière de perception. Comme le note Gustafson (2002), plusieurs sociologues et politologues pensent que la citoyenneté en matière de nation a perdu de sa valeur à cause de la mondialisation et qu'elle doit être revue à un niveau mondial et transnational. En effet, dans le contexte mondial de ces dernières décennies, il est commun de rencontrer des personnes qui sont légalement connues dans plus d'un pays. Autrefois considéré comme anormale, la double citoyenneté est aujourd'hui un phénomène en pleine expansion. Toutefois, bon nombre de pays l'interdisent encore en invoquant la déchéance de la nationalité d'origine en cas d'acquisition d'une citoyenneté étrangère.

Ce présent mémoire fait une analyse empirique des déterminants de la reconnaissance de la double citoyenneté en Afrique. Bien que l'évolution de cette loi citoyenne ait été largement documentée par des chercheurs dans les domaines de la politique, de la sociologie et du droit, peu d'études s'attardent sur les déterminants d'une telle institution en Afrique. Ceci dit, la problématique reste importante pour le continent, compte tenu des nombreux avantages qui en découlent. À cet effet, Ruget & Usmanalieva (2010) notent que si des citoyens vivant à l'extérieur de leur pays d'origine décident d'acquérir une nationalité étrangère, c'est pour profiter des avantages qui s'y rattachent. De cette manière, la double citoyenneté en facilitant les liens entre les membres de la diaspora et leurs pays d'origine (Oloufade & Pongou, 2012) peut faciliter le transfert de technologie (Nyarko, 2011). D'autre part, elle augmente la consommation des ménages tout en améliorant également la survie des enfants (Oloufade & Pongou, 2012).

En outre, le besoin de connaître les déterminants de la double citoyenneté en Afrique trouve tout son sens dans le débat sur la question identitaire en Afrique. En effet, dans un continent en

quête d'intégration régionale, la compréhension des facteurs liés à la reconnaissance de la double citoyenneté est essentielle pour la promotion du droit à la citoyenneté, mais aussi pour enrayer la méfiance et l'intolérance à l'égard des immigrants. Comme le mentionne Manby (2009), plusieurs des conflits qui ont miné l'Afrique postcoloniale trouvent leurs sources dans le refus du droit à la citoyenneté. Le conflit en Côte D'Ivoire¹ en est un exemple récent dans lequel les questions identitaires et citoyennes ont débouché sur un conflit ayant exacerbé l'instabilité nationale et sous-régionale.

Si à première vue on est tenté d'expliquer la reconnaissance de la double citoyenneté seulement par le niveau de développement économique ou les institutions politiques, Oloufade & Pongou (2012) affirment que ces indicateurs ne peuvent expliquer les politiques sur la double citoyenneté dans la mesure où la reconnaissance de la double citoyenneté ne diffère pas entre les pays développés et les pays en voie de développement. La présente étude explore d'autres pistes afin de mettre en exergue les facteurs associés à la reconnaissance de la double citoyenneté.

En utilisant des données de diverses sources, une analyse empirique basée sur un modèle de régression logistique a été effectuée pour identifier les déterminants de la reconnaissance de la double citoyenneté en Afrique. Les effets de ces facteurs ont été affinés à l'aide de variables de contrôles telles que l'état de droit. Les résultats montrent ainsi que les déterminants de la double citoyenneté en Afrique peuvent être expliqués par des facteurs identitaires. En outre, les pays qui disposent d'importantes ressources internes pour leur développement économique sont moins susceptibles de reconnaître la double citoyenneté. Les résultats montrent également que l'absence de conflits externes crée un climat favorable à la reconnaissance de la double citoyenneté par les états africains.

¹Crise politico-militaire causée en grande partie par le refus du droit à la citoyenneté

En vue de mieux comprendre les facteurs associés à la reconnaissance de la double citoyenneté, l'étude examine d'abord les lois et les pratiques régissant la citoyenneté en Afrique.

1.1 Aperçu sur les lois et pratiques régissant la citoyenneté en Afrique

Après leur indépendance, les pays africains ont adopté les mêmes systèmes de droit que leurs anciennes nations colonisatrices. Les codes de citoyenneté de ces pays nouvellement indépendants furent donc basés sur le Code civil des anciennes puissances coloniales. Manby (2010) affirme à ce titre que les anciennes colonies anglaises avaient rédigé leurs constitutions selon le « modèle Lancaster House »². De même, les droits de nationalité des anciennes colonies françaises étaient basés sur le Code civil français après la période des indépendances. D'ailleurs, une grande partie de ces pays nouvellement indépendants se base toujours sur le modèle français tout en s'appuyant sur leurs politiques nationales et les normes internationales pour faire des amendements.

Plusieurs facteurs déterminent la nationalité dans les pays africains. Le facteur principal est la naissance. De façon générale, les enfants nés dans un pays africain ont droit à la citoyenneté. Toutefois, ce droit peut être assujéti à certaines conditions comme le fait qu'au moins un parent (souvent le père) doit être citoyen du pays (Manby, 2010). De même, les codes de citoyenneté tiennent compte des enfants nés en dehors du territoire, mais dont au moins un parent est citoyen du pays. D'autres facteurs comme le mariage et la naturalisation déterminent également la citoyenneté. Assurément, lorsque le conjoint est citoyen, le mariage donne droit à la citoyenneté. Quant à la citoyenneté par naturalisation, elle est soumise à des conditions qui varient entre les pays. Les critères généralement pris en compte sont la durée de résidence dans le pays et la langue.

² Lancaster House est l'immeuble londonien où plusieurs des constitutions ont été négociées et finalisées

De façon concrète, on note que les règles régissant la citoyenneté en Afrique sont pour la plupart teintées par une discrimination de genre. Les idéologies patriarcales selon lesquelles c'est la femme qui rejoint le mari et que ses droits sont déterminés par celui-ci continuent à prévaloir dans l'esprit de beaucoup de législateurs (IWRAW Asia Pacific, 2006). C'est ainsi que bon nombre de pays africains accordent uniquement le droit au père de transmettre sa citoyenneté à son enfant³. Cette ségrégation a pour conséquence de laisser de nombreux enfants apatrides comme c'est le cas à Madagascar où 5 % de la communauté musulmane forte de deux millions d'individus s'est retrouvée apatride, tout simplement parce que la nationalité est réservée aux enfants qui sont nés de père malgache (Manby, 2009). La discrimination de genre se fait également ressentir au niveau de l'acquisition de la citoyenneté par mariage. Manby (2010) note que plus de deux douzaines de pays n'accordent toujours pas le droit aux femmes de transmettre leur nationalité à leur époux non citoyen. Dans une moindre mesure, ce sont des clauses discriminatoires en matière de résidence qui sont requises pour que les hommes étrangers mariés à des femmes citoyennes puissent acquérir la citoyenneté.

Les discriminations raciales, ethniques et religieuses sont également au cœur des pratiques régissant la citoyenneté en Afrique. En effet, plusieurs pays prennent en compte la race, l'ethnie ou la religion comme critère d'acquisition de la nationalité. Manby (2010) estime que dans une demi-douzaine de pays africains, la nationalité par filiation est obtenue sur la base de l'appartenance à une ethnie originaire de l'État ou du continent africain. C'est le cas de la République Démocratique du Congo où la loi de 2004 relative à la nationalité congolaise précise que la nationalité d'origine est attribuée à « tous les groupes dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à

³ Pour plus d'information concernant les pays, consulter Manby (2010)

l'indépendance »⁴. Le caractère racial est également omniprésent dans bon nombre de législation sur la citoyenneté. Le cas le plus extrême est celui du Liberia où la constitution de 1986 stipule que seules les personnes de race noire ou d'ascendance noires peuvent être qualifiées pour acquérir la citoyenneté par naissance ou par naturalisation⁵. Les cas de discrimination religieuse en matière de citoyenneté se rencontrent plus en Afrique du Nord. Manby (2010) note à ce titre que dans les pays comme le Maroc, L'Égypte et la Lybie, les non-musulmans et les non-Arabes sont victimes de discrimination en ce qui a trait aux règles régissant la naturalisation, la reconnaissance ou la perte de la nationalité. À titre d'exemple, la loi concernant la nationalité égyptienne mentionne que tout étranger majeur né en Égypte peut demander la citoyenneté égyptienne à condition qu'il soit issu d'un pays dont la langue est l'arabe ou dont la religion est l'Islam⁶. Dans un tel contexte, l'intégration des immigrants en Afrique devient problématique dans la mesure où ils sont privés du droit à la citoyenneté à cause de ces pratiques discriminatoires.

La reconnaissance de la double citoyenneté a été pendant longtemps affectée par ce même genre de pratique, car comme le note Manby (2009), un scepticisme analogue a été appliqué aux citoyens des pays africains qui voulaient acquérir une autre nationalité en plus de leur citoyenneté d'origine. Cela s'est traduit par une interdiction de la double citoyenneté dans la grande majorité des pays africains après leur indépendance. Et même si la tendance montre que de plus en plus de pays du continent assouplissent leurs règles en matière de double citoyenneté, la présence des pratiques discriminatoires basées sur le genre, la race, l'ethnie et la religion ont pour conséquence

⁴ *Loi n° 04/024 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité congolaise* [Democratic Republic of the Congo], 04/024, 12 November 2004, available at: <http://www.refworld.org/docid/424bf0224.html> [accessed 31 March 2014]

⁵ *Constitution of the Republic of Liberia* [Liberia], 6 January 1986, available at: <http://www.refworld.org/docid/3ae6b6030.html> [accessed 31 March 2014]

⁶ *Law No. 26 of 1975 Concerning Egyptian Nationality* [Egypt], Official Journal No. 22, 29 May 1975, 29 May 1975, available at: <http://www.refworld.org/docid/3ae6b4e218.html> [accessed 16 March 2014]

d'exclure une grande partie des immigrants du droit à la citoyenneté et donc à la double citoyenneté. De plus, bon nombre de pays africains refusent toujours de reconnaître l'institution qu'est la double citoyenneté, d'où l'intérêt de trouver les facteurs associés à sa reconnaissance.

Le mémoire comprend six parties, incluant l'introduction. Dans la deuxième partie, une revue littéraire des études passées a été accomplie afin de mieux cerner l'évolution de l'institution qu'est la double citoyenneté dans un contexte global et africain. La troisième partie porte sur une description formelle des données. Dans la quatrième partie, la stratégie empirique et les spécifications sont clairement définies. La cinquième partie fait part de l'analyse et de l'interprétation des résultats. La dernière partie contient quant à elle, des conclusions et des recommandations.

2. Revue littéraire

La question portant sur la nationalité des émigrants et la double citoyenneté a suscité beaucoup d'intérêt chez les chercheurs au cours de ces dernières années, c'est pour cette raison qu'elle a fait l'objet de plusieurs études. Face au nombre grandissant de pays qui permettent à leurs citoyens d'acquérir une nationalité en plus de la citoyenneté d'origine, le sujet a trouvé une place de choix dans les domaines d'étude de la politique, du droit, de la sociologie, mais aussi de l'économie. C'est ainsi qu'une littérature s'est développée autour de cette législation en vue de mettre en exergue son évolution, tout en cherchant à comprendre pourquoi certains États amorcent le pas tandis que d'autres sont encore réticents.

Lorsqu'on fait un rétrospectif historique, il est clair que la double citoyenneté est un fait qui a émergé récemment et qui a longtemps fait l'objet d'opposition et d'hostilité. En effet, comme le fait remarquer Faist (2008), avoir deux nationalités était considéré comme un problème et les leaders politiques du siècle précédent voyaient cela comme « une horreur de l'ordre naturel,

l'équivalent de la bigamie ». Selon la pensée traditionnelle, une telle législation brise le lien unique et exclusif qu'il y a entre un individu et un État indépendant (Bloemraad, 2004) et il était impossible de dissocier citoyenneté et loyauté politique (Faist, 2008).

Par ailleurs, il est clair que les double citoyens représentaient une source d'instabilité dans un monde où les risques de conflits étaient élevés (Spiro, 2010). La pluri-appartenance des doubles citoyens représentait donc un danger pour le système politique international en temps de conflit et des heurts internationaux pouvaient surgir lorsqu'un État voulait protéger un de ses ressortissants contre les mauvais traitements d'un autre État d'où le même individu avait été naturalisé (Spiro, 1997). De plus, comme le note Faist (2008), une question de légitimité démocratique était soulevée, car les politiques craignaient que la règle du « une personne, un vote » ne soit transcendée par la double citoyenneté. Le problème de la double taxation et le fait de faire plus d'un service militaire constituaient également d'autres facteurs qui allaient à l'encontre de la double citoyenneté (Hammar, 1985). Les États étaient donc contre l'instauration de la double citoyenneté et cette position allait même faire l'objet d'un consensus international durant la période d'après Deuxième Guerre mondiale lorsque la commission du droit international des Nations Unies décidait en 1954 que « toutes les personnes ont droit de posséder une nationalité, mais seulement une nationalité »⁷

Les études montrent toutefois que les idées concernant la double citoyenneté ont évolué depuis lors et que plusieurs pays ont amorcé le pas vers cette législation (Hammar, 1985; Castels & Davidson, 2000; Jones-Corres, 2000; Klusmeyer, 2001). La double nationalité n'est donc plus perçue comme un problème mettant en jeu l'intégration, la légitimité, la politique étrangère et la protection diplomatique, mais plutôt comme une possibilité nécessitant des pourparlers sur

⁷ Commission International du droit, 1954, citée dans Koslowski, 2000 :207

plusieurs plans partant de la tolérance pragmatique à l'encouragement actif (Faist, 2008). En analysant la législation relative à la double citoyenneté dans 115 pays, Sejersen (2008) montre dans un intéressant article que près de la moitié des pays du monde accordent la double citoyenneté comparativement à une poignée en 1950. L'Étude, en mettant en évidence les disparités régionales, indique qu'une grande proportion de pays de l'Europe et de l'Amérique accepte la double citoyenneté tandis qu'une faible proportion des pays asiatiques en est ouverte. Pour ce qui est de l'Afrique, Manby (2009) révèle que 30 sur 53 pays africains sont ouverts à la double nationalité⁸.

Plusieurs études expliquent les raisons de cet étonnant changement qui a pris place au cours de ces dernières décennies. L'une des raisons principales évoquées est la mondialisation qui a entraîné une augmentation de la migration mondiale (Bloemraad, 2004; Howard, 2005; Serjen, 2008). En effet, comme le note Howard (2005), les populations européennes étaient devenues de plus en plus mobiles, surtout après la Deuxième Guerre mondiale, dans un continent plus intégré et interconnecté. Il en résultait plus de mariages internationaux, avec des enfants binationaux. Et selon Faist (2001), le problème de double citoyenneté se pose généralement quand un enfant est né dans un pays où la loi du « jus soli »⁹ est en vigueur, alors que ses parents sont citoyens d'un pays qui est régi par le principe du « jus sanguinis »¹⁰. De plus, la promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation de la femme a remis en cause certains principes comme le fait que la citoyenneté soit déterminée par le père uniquement. Dès lors, les enfants pouvaient hériter de la nationalité des deux parents (Hammar, 1985; Koslowski, 2000; Martin et Aleinikoff, 2002).

Il est aussi évident que le contexte mondial global, marqué par une baisse des conflits

⁸ Dans l'étude les pays qui accordent la double citoyenneté à leur citoyen de naissance sont considérés comme reconnaissant la double citoyenneté

⁹ Jus soli (« droit de sol ») : loi accordant la citoyenneté à toute personne née sur le territoire.

¹⁰ Jus sanguinis (droit de sang) : loi accordant la citoyenneté à toute personne dont les parents sont citoyens du pays

notamment en Europe, a conduit à une plus grande tolérance de la double citoyenneté, vu l'augmentation des migrations et le déclin du principe de loyauté étatique (Howard, 2005; Sejersen, 2008). En effet, la double nationalité n'est plus considérée comme une source de conflit et dans les États où elle était autrefois lésée ou même interdite, elle est maintenant largement acceptée (Spiro, 2010). En développant un indice qui évalue le niveau de tolérance des pays envers la double citoyenneté, Howard (2005) a ainsi découvert que les pays européens étaient devenus plus tolérants depuis les années 1980. En outre, Faist (2008) affirme que la tolérance envers la double citoyenneté a conduit à une amélioration des droits des expatriés; les droits de vote extraterritorial sont maintenant répandus et dans certains cas, cela a même un impact considérable sur les élections nationales.

La promotion des droits de l'homme est aussi un facteur largement mis en exergue par de nombreuses études pour expliquer l'expansion globale de la double citoyenneté (Faist, Gerdes, et Rieple, 2004; Howard, 2005). Spiro (2010) note à ce titre que même si les normes relatives aux droits de l'homme n'étaient pas directement destinées à promouvoir la pluri-citoyenneté, les contraintes qu'elles ont imposées aux États sur la façon de traiter leurs propres citoyens ont éliminé les perceptions négatives de la double nationalité. En effet, sur la base des droits de l'homme, les pressions internationales ont amené les pays à être beaucoup plus tolérants envers la double citoyenneté (Howard, 2005). C'est ainsi que des pays historiquement multiethniques comme l'Allemagne et la Suisse sont récemment devenus des terres d'accueils privilégiées, parce que les pressions nationales et internationales les ont forcés à permettre à certains immigrants d'avoir la double citoyenneté (Koslowski, 2000).

Bien que ces facteurs soient à l'origine de l'émergence de la double citoyenneté, cela n'explique pas pourquoi certains pays reconnaissent cette législation tandis que d'autres s'y

opposent. Plusieurs articles suggèrent que les pays qui connaissent de grandes vagues d'émigration considèrent que la double citoyenneté constitue un atout économique (Hammar, 1985; Rensoh, 2005; Barry, 2006; Spiro, 2010). C'est le cas du Nigeria qui, en accordant la double citoyenneté à ses émigrés, est le plus grand bénéficiaire d'envois de fonds en Afrique. Son gouvernement consulte de plus en plus ses émigrés sur les questions politiques tout en leur promettant le droit de voter à l'étranger (Obadare et Adebani, 2009). Les gouvernements des pays d'accueil quant à eux voient la nécessité d'accepter la double citoyenneté en vue de faciliter la naturalisation et l'intégration des immigrants (Spiro, 2010). Des études empiriques montrent effectivement que la double citoyenneté facilite l'intégration économique et sociale des immigrants (Jones-Correa, 2001; Cain et Doherty, 2006).

De récentes études empiriques et des analyses quantitatives ont également permis de mettre en évidence certains facteurs qui incitent les gouvernements à reconnaître (ou à ne pas reconnaître) la double citoyenneté. En s'appuyant sur des théories fondées sur l'émergence de la double citoyenneté, Gamlen, Cummings, Vaaler & Laura Rossouw (2013) utilisent des données sur 144 pays de 1990 à 2010 pour mettre en exergue des facteurs qui emmènent les pays à accorder de l'importance et à établir des législations autour de la double citoyenneté¹¹. Leurs recherches les ont conduits à des résultats tout aussi perspicaces que surprenants. En effet, contrairement aux idées selon lesquelles les gouvernements permettent à leurs émigrés et à leurs descendants d'avoir une autre nationalité afin de garantir les envois de fonds, leur étude montre que, plus les envois de fonds de la diaspora vers les pays d'origine augmentent, moins ces pays sont susceptibles d'adopter une loi favorable à la double nationalité. De même, les pays sont moins décidés à voter une loi en faveur de la double citoyenneté lorsque leur diaspora est plus instruite, ce qui remet en question

¹¹ Les auteurs utilisent le modèle de régression probit dans leur étude

les thèses qui affirment que les États entérinent une loi de citoyenneté en faveur de la double citoyenneté pour éviter la fuite des cerveaux.

Gamlen, Cummings, Vaaler & Laura Rossouw (2013) notent cependant que des lois favorisant la double citoyenneté sont plus susceptibles d'émerger dans les pays où le système politique est plus ouvert. En outre, leur recherche montre que les pays les plus susceptibles d'accorder la double citoyenneté sont ceux qui sont actifs dans les organismes internationaux sur la migration. De même, la proximité géographique avec des pays reconnaissant la double citoyenneté a un impact positif sur la reconnaissance de la double citoyenneté; plus un pays est proche géographiquement d'un pays qui reconnaît la double citoyenneté, plus il est susceptible de l'accorder.

L'analyse quantitative de Dahlin et Hironaka (2008) fait ressortir également des facteurs qui encouragent les gouvernements à adopter des lois qui font émerger la double citoyenneté¹². En se basant sur les données de 102 pays dans le monde, ils montrent que comparativement à la démographie, l'identité culturelle joue un rôle très important dans l'adoption de lois par les États en faveur de la double citoyenneté. Les résultats de leur étude montrent effectivement que dans les pays où l'identité nationale est moins renforcée, une loi reconnaissant la double nationalité est plus encline à être adoptée que dans les pays où l'identité nationale tend à se renforcer. En outre, tout comme Gamlen, Cummings, Vaaler & Laura Rossouw (2013), leur recherche révèle que les États qui sont plus actifs au plan international par leur participation aux instances intergouvernementales, sont plus aptes à reconnaître la double citoyenneté. De plus, dans les pays anciennement colonisés, la probabilité que la double citoyenneté soit reconnue est plus élevée. Les auteurs affirment ainsi que cela est peut-être dû au fait que les résidents des pays nouvellement

¹² Étude réalisée par le biais d'un modèle de régression logistique

indépendants désiraient un statut de double citoyen afin de jouir de la citoyenneté de l'ancienne puissance colonisatrice.

Comme on peut le constater, on dénombre très peu d'études portant spécifiquement sur la double citoyenneté en Afrique. Les quelques études examinent l'impact des envois de fonds sur le plan politique, civique, social (Obadare et Adebani, 2009), mais aussi sur le plan économique (Harris, 1993). D'autres études comme celle d'Akyeampong (2000) mettent l'emphase sur les aspects historiques de la diaspora africaine tout en discutant de la forte présence de la diaspora asiatique et libanaise en Afrique. Pour ce qui est des recherches empiriques, très peu d'études concernent spécifiquement l'Afrique. On note toutefois qu'en examinant les données portant sur tous les pays africains, Whitaker (2011) arrive à la conclusion que la reconnaissance ou non-reconnaissance de la double citoyenneté dans les pays africains ne peut être expliqué par les facteurs démographiques, économiques et historiques¹³. En effet, les résultats de l'étude montrent que ce n'est ni le fort taux d'émigrants, ni les envois de fonds de la diaspora, ni le fait d'avoir connu la colonisation qui amène les pays africains à reconnaître la double citoyenneté. L'étude montre cependant que la nature des institutions politiques a un impact significatif dans la reconnaissance de la double citoyenneté, car dans un contexte autoritaire, la question de la citoyenneté a moins d'importance que dans un système démocratique où cela inclut le droit de choisir les dirigeants. Whitaker (2011) aboutit au fait que les pays qui reconnaissent la double citoyenneté semblent être plus démocratiques.

2.1 Théorie

¹³ L'étude fait un test-t pour échantillons indépendants (pays accordant et n'accordant pas la double citoyenneté), en utilisant des données sur l'émigration, les envois de fonds, la démocratie et les politiques sur la citoyenneté.

La question principale dans cette étude est de savoir pourquoi certains gouvernements africains reconnaissent la double citoyenneté tandis que d'autres refusent de la reconnaître? En d'autres mots, qu'est-ce qui détermine l'émergence de lois accordant la double citoyenneté à la diaspora des pays africains? Dans le but de répondre à cette question, un cadre théorique qui s'axe sur trois points a été élaboré.

2.1.1 Les facteurs identitaires

L'identité des peuples africains s'est forgée au gré d'évènements marquants de son histoire comme la colonisation, avec notamment une perception différente de la citoyenneté. Si dans le reste du monde la citoyenneté est rattachée au territoire du pays, les facteurs identitaires ont amené les pays africains à revoir leur politique en matière de citoyenneté. C'est à ce titre que Manby (2009) note que même si la majorité des pays africains ont opté de proscrire la double citoyenneté à l'indépendance, ils ont plus tard assoupli les règles sur la double citoyenneté, car l'ancienne diaspora issue de l'esclavage et ayant des racines dans plusieurs pays africains usait de pressions politiques afin d'avoir droit à leur citoyenneté d'origine. Débuté au 15^e Siècle, le commerce des esclaves en Afrique a eu pour conséquence l'exportation d'environ 12 millions d'Africains (Nunn, 2008). Selon Manning (1990, p.171), en 1850 la population de l'Afrique représentait la moitié de ce qu'elle aurait représenté si le continent n'avait pas connu l'esclavage. C'est donc une forte communauté africaine qui s'est constituée, dans les colonies européennes, et qui a voulu garder des liens avec ceux dont elle partageait la même identité. Ainsi, face à la volonté de cette diaspora issue de l'esclavage, les pays qui avaient connu un nombre important d'esclaves exportés lors de la colonisation seraient plus disposés à reconnaître la double citoyenneté.

Toutefois, si la fin de l'esclavage et la décolonisation en Afrique comme le note Birmingham (1995) ont été l'expression d'une nouvelle génération d'idéalistes qui croyaient en

l'égalité entre les races et à la liberté individuelle, il faut toutefois mentionner que cela a eu pour conséquence un renforcement identitaire. En effet, les anciennes puissances coloniales étaient hostiles à l'indépendance de leurs colonies, ce qui fait que certains pays africains ont dû lutter pour leur indépendance. Dans certains cas cette lutte s'est traduite par des conflits armés, ce qui a eu pour effet de développer de la méfiance vis-à-vis de la double citoyenneté. Manby (2009) souligne à ce titre que si les pays africains étaient contre la double citoyenneté, c'était pour être sûr que les citoyens (surtout les descendants des Européens, asiatiques ou moyen-orientaux) qui voulaient acquérir une autre nationalité aient l'obligation de choisir entre deux loyautés possibles. Le contexte des indépendances en Afrique a donc eu pour effet un sentiment de méfiance vis-à-vis de ceux qui aspiraient à la double citoyenneté. Suivant cette logique ceux qui ont acquis leur indépendance par la guerre seraient moins disposés à reconnaître la double citoyenneté.

En outre, selon le modèle traditionnel, la citoyenneté est rattachée à une identité nationale qui se distingue par des membres d'une même communauté ethnoculturelle (Gellner 1983; Greenfeld 1992; Hobsbawm 1990; Smith 1987). Cependant, lorsque plusieurs communautés ethniques se retrouvent au sein d'un État, l'identité pourrait avoir tendance à perdre de l'importance. C'est dans cette optique que la fragmentation ethnique qui caractérise les pays africains depuis leurs indépendances est un facteur qui pourrait affecter la perception de la citoyenneté en Afrique et par la même occasion la double citoyenneté. En effet, avant la colonisation, la société africaine était organisée autour de différents royaumes avec des ethnies bien définies. Avec la colonisation, le continent a connu une balkanisation avec pour conséquence une redéfinition des territoires. Les pays nouvellement indépendants se sont donc retrouvés avec des territoires marqués par une diversité ethnique. La notion de citoyenneté n'étant plus rattachée à l'identité ethnique, mais plutôt en l'État-nation, cela a amené les différentes ethnies à faire faire

preuve de tolérance afin de favoriser l'intégration à l'intérieur des pays. Même si la plupart des études révèlent que la diversité ethnique impacte négativement le capital humain et les valeurs civiques telles que la tolérance et la confiance¹⁴, d'autres études montrent que l'interaction entre les différents groupes ethniques développe un lien positif entre diversité et tolérance (Laurence, 2009). Ainsi, si la diversité ethnique peut être signe de tolérance, alors les pays qui sont caractérisés par une fragmentation ethnique élevée pourraient être plus aptes à accepter la double citoyenneté.

2.1.2 Les raisons économiques

Hormis les facteurs liés à la colonisation et aux indépendances, bon nombre d'études mettent en exergue l'intérêt économique qui est associé à la reconnaissance de la double citoyenneté. Les théories de néolibéralisme notent que la diaspora peut être vue comme un moteur de développement économique par les pays d'origine¹⁵. De plus, des études telles que Oloufade & Pongou (2012) montrent que dans les pays en voie de développement, la reconnaissance de la double citoyenneté augmente le PIB, la consommation des ménages et les entrées de fonds. Suivant cette logique, la reconnaissance de la double citoyenneté pourrait être rattachée à l'absence d'importantes ressources internes de développement économique. Ainsi, lorsque les pays ne disposent pas de ressources internes comme les ressources naturelles, ils sont plus aptes à se préoccuper de la question citoyenne de la diaspora, dans le but de résoudre la problématique de leur développement économique. Manby (2009) affirme justement à ce titre qu'à cause de leur pouvoir économique, le lobbying de la diaspora a permis d'apporter plus de maturité politique aux pays africains en terme de citoyenneté.

2.1.3 Les conflits

¹⁴ Alesina and La Ferrara 1999; 2000; 2002; Costa and Kahn, 2003; Delhey and Newton, 2005; Hero, 2003; Putnam, 2007; Rice and Steele, 2001; Soroka *et al.*, 2006; Uslaner, 2002; Pongou, 2009

¹⁵ Pour un examen plus approfondi des théories, Gamlen, Cummings, Vaaler & Laura Rossouw (2013)

La question des conflits en tant que facteur associé à la reconnaissance de la double citoyenneté a fait l'objet de nombreuses études. Plusieurs documents font effectivement état de l'impact de la diaspora dans les conflits (externes et internes) dans leurs pays d'origine. Des études telles que Demmers (2003), Collier & Hoeffler (2004) et Orjuela (2008) montrent que la diaspora peut s'impliquer dans les combats (financièrement notamment) ou même servir de médiateur dans le règlement des conflits dans leur pays d'origine¹⁶. Dans un tel contexte, le problème de la double allégeance très souvent rattaché à la double citoyenneté peut surgir en période de conflit, amenant ainsi les pays à être hostiles à des réformes en vue de reconnaître la double nationalité. Par contre, comme le mentionne Spiro (1997), le problème de la double allégeance perd son importance dans un contexte marqué par une absence de conflit.

Comme on peut ainsi le constater, la littérature fait état de plusieurs facteurs associés à la reconnaissance de la double citoyenneté. Les effets de ces facteurs constituent une source assez grande, ce qui permet de répondre à la question de recherche de ce mémoire. Dans la prochaine section, une description détaillée des données et de leurs sources est faite.

3. Description des données :

Dans le cadre de cette étude, une base de données en panel (période : 1960-2011, 54 pays) a été constituée à l'aide de données provenant de diverses sources, afin d'expliquer les facteurs qui favorisent (ou défavorisent) la reconnaissance de la double citoyenneté.

3.1 La variable dépendante — la double citoyenneté :

Les informations sur la double citoyenneté proviennent du Refworld, un outil de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés qui rassemble des informations et documents relatifs aux cadres juridiques internationaux et nationaux, dont les législations sur la citoyenneté dans les pays.

¹⁶ Voir aussi Anderson (1992), Huntington (2004), Orjuela (2008) et Nielsen & Riddle (2009)

Les informations étant mises à jour régulièrement, l'évolution de la législation sur la double citoyenneté peut être retracée.

Lorsqu'on analyse les codes de la nationalité des différents pays africains, on constate qu'en ce qui concerne la reconnaissance de la double citoyenneté, on peut distinguer trois groupes de pays. Les pays qui reconnaissent totalement la double citoyenneté, c'est-à-dire les pays où l'acquisition d'une nationalité étrangère par les citoyens n'entraîne pas la perte de la nationalité d'origine; les pays qui ne reconnaissent pas la double citoyenneté, c'est-à-dire les pays où l'acquisition d'une nationalité étrangère entraîne automatiquement la perte de la nationalité d'origine; enfin les pays qui reconnaissent la double citoyenneté, mais avec des restrictions (double citoyenneté permise uniquement aux citoyens de naissance, statut de double citoyen permis seulement si la nationalité étrangère est acquise par mariage, double citoyenneté permise seulement sur permission du gouvernement). Ces derniers ont été codés dans cette étude comme ne reconnaissant pas la double citoyenneté dans la mesure où les restrictions peuvent être assimilées à une forme de scepticisme vis-à-vis de la double citoyenneté.

Le graphique 1 présente une tendance temporelle de reconnaissance de la double citoyenneté en Afrique. On note que comparativement en 1960 où une infime proportion de pays africains reconnaissait la double citoyenneté, un peu moins de 40 % des pays africains reconnaissaient la double citoyenneté en 2010. Cette tendance confirme que d'une manière générale, les pays du continent africain s'ouvrent de plus en plus la double citoyenneté.

3. 2 Les variables explicatives

Trois groupes de variables ont été utilisés, pour estimer les facteurs qui favorisent (ou défavorisent) la reconnaissance de la double citoyenneté. Le premier groupe de variables est fixe

dans le temps et représente les facteurs en lien avec l'identité. Ce groupe comprend le nombre estimé d'esclaves exportés, les guerres d'indépendance et la fragmentation ethniques. Les informations sur le nombre d'esclaves exportés proviennent de Nunn (2008). Ils représentent le nombre d'esclaves de chaque pays africain exporté durant la période du commerce des esclaves de 1400 à 1900 et ont été estimés à partir de registres d'expédition et de documents historiques faisant état de l'ethnicité des esclaves. Les informations sur les guerres d'indépendance proviennent de Hensel (2009). C'est une variable binaire qui prend la valeur 1 si le processus d'indépendance du pays s'est fait par une révolte armée ou par un conflit armé entre l'ancienne puissance colonisatrice et le pays; autrement, la variable prend la valeur 0. La variable mesurant la fragmentation ethnique provient d'Alesina & al. (2003).

Le deuxième groupe de variables représente le degré d'indépendance économique et comprend les revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles, les envois de fonds, la taille de la diaspora et la densité de la population. Les envois de fonds représentent les transferts de fonds reçus des émigrants qui travaillent ou qui ont l'intention de travailler pendant plus d'un an dans un pays étranger où ils sont considérés comme résidents. Les revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles quant à eux représentent la somme des revenus du pétrole, du gaz naturel, du charbon, des ressources minières et forestières. La taille de la diaspora représente le taux d'émigration des 25 ans et plus et la densité de la population représente la population au milieu de l'année divisée par la superficie du territoire en kilomètres carrés. Afin d'éviter les problèmes de causalité inverse, les variables de la densité de la population et de la taille de la diaspora sont considérées à la période $t-1$. Ces données sont fournies par les indicateurs du développement dans le monde (Banque Mondiale, 2011).

Le troisième groupe de données comprend les indices d'absence de conflits et est fourni par PRS/ICRG. La variable absence de conflits externes mesure le niveau de risque de conflits allant des pressions externes non violentes (pressions diplomatiques, retrait de l'aide, des restrictions commerciales, des litiges territoriaux, sanctions, etc.) aux pressions violentes comme les conflits armés externes. La variable absence de conflits internes mesure quant à elle la violence politique dans le pays et son impact réel ou potentiel sur la gouvernance. Les deux variables prennent des valeurs de 0 à 12, l'indice 0 représentant le plus haut risque de conflit.

Le tableau 1 présente un sommaire statistique des données. Les colonnes 1, 2 et 3 présentent le nombre d'observations, la moyenne et l'écart type de chaque variable pour l'échantillon complet qui est composé des 54 pays africains. Le tableau 2 présente un résumé des définitions des variables et les sources. En plus des variables explicatives, on note la présence de variables de contrôle telles que l'état de droit et les variables binaires représentant l'origine du colonisateur. Ces variables ont pour but d'affiner les effets de causalités de la double citoyenneté et mettre en exergue les facteurs qui pèsent réellement sur la reconnaissance de la double citoyenneté. En effet, les études précédentes notent que l'état de droit promeut la reconnaissance de la double citoyenneté, dans la mesure où cela amène les pays à prendre en compte la question de la citoyenneté de leur diaspora¹⁷.

4. Modèle économétrique

Le modèle économétrique est illustré par l'équation suivante :

$$D_{c,t} = \alpha_0 + \alpha_1 X_{c,t} + \alpha_2 Z_{c,t} + \omega_{co} + \delta_r + \theta_t + \varepsilon_{c,t} \quad (1)$$

¹⁷ Levitt & de la Dehesa (2003); Rhodes & Harutyunyan (2010)

Où $D_{c,t}$ représente la double citoyenneté pour le pays c à la période t ; cette variable prend la valeur 0 si le pays ne reconnaît pas la double citoyenneté à la période t , et 1 à la période t à laquelle elle est reconnue. La variable prend également la valeur 1 à toutes les périodes subséquentes, car il n'y a pas de cas en Afrique où la double citoyenneté a été annulée après avoir été reconnue. $X_{c,t}$ est un vecteur de variables de contrôle incluant la taille de la diaspora. $Z_{c,t}$ représente notre vecteur de variables explicatives qui peut être divisé en trois groupes : les facteurs identitaires (le nombre d'esclave exporté, les guerres d'indépendance et la fragmentation ethnique), les variables économiques (les revenus de l'exploitation des ressources naturelles, la densité de la population, les envois de fonds et la taille de la diaspora) et les variables de conflits (absence de conflits externes et absence de conflits internes). ω_{co} est un vecteur de variables binaire représentant l'origine du colonisateur¹⁸. δ_r est une variable binaire de région¹⁹. θ_t est une variable binaire de période tandis que $\varepsilon_{c,t}$ est un terme d'erreur²⁰.

4.1 Stratégie de régression et procédure d'analyse

Étant donné que notre variable dépendante est une variable catégorielle binaire, le modèle de régression logistique a été utilisé pour les estimations. Le modèle de régression logistique montre l'effet des variables indépendantes sur la probabilité que la double citoyenneté soit reconnue. Ce type de modèle ne nécessite pas la présence de certaines conditions comme le fait que les variables indépendantes soient de distribution normale, linéaires, ou que la variance du terme d'erreur soit égale entre chaque groupe²¹.

¹⁸ Anciennes colonies françaises, anglaises et autres colonies (les colonies françaises étant la variable de référence). Nathan Nunn (2008)

¹⁹ L'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est, l'Afrique Centrale, l'Afrique du Sud (l'Afrique de l'Ouest étant la variable de référence)

²⁰ 9 périodes de 5 ans et une période de 6 ans (la période de 1960 à 1965 étant la période référence)

²¹ Julie Desjardins (2005)

L'analyse des facteurs associés à la reconnaissance de la double citoyenneté se fait sous trois spécifications. D'abord, les variables représentant les facteurs identitaires (le nombre d'esclaves exportés durant la colonisation, la variable binaire des guerres d'indépendance et la fragmentation ethnique) seulement ont été considérées afin de savoir si les facteurs identitaires peuvent être associés à la reconnaissance de la double citoyenneté. Ensuite, afin de vérifier si l'indépendance économique est un facteur déterminant, les variables économiques (revenue provenant de l'exploitation des ressources naturelles, la densité de la population, les envois de fonds et la taille de la diaspora) ont été ajoutées. Enfin, les variables de conflits (absence de conflits externes et absence de conflits internes) ont été incluses afin de faire ressortir les effets qu'ils ont sur la reconnaissance de la double citoyenneté.

5. Résultats

Le tableau 1 présente les résultats des régressions logistiques. Pour faciliter l'interprétation, les rapports de cotes (ou « odds ratio ») sont indiqués en plus des coefficients dans la colonne « rapport de cotes » pour chacune des spécifications 1, 2, et 3. Le rapport de cote peut être interprété comme la variation dans les chances que la double citoyenneté soit reconnue lorsque la variable indépendante varie d'une unité, toutes choses étant égales par ailleurs. Un rapport de cote supérieur à 1 indique une augmentation des chances de reconnaître la double citoyenneté tandis qu'un rapport de moins de 1 diminue les probabilités de reconnaître la double citoyenneté. Un rapport de cote égale à 1 signifie qu'il n'y a pas d'association entre la variable indépendante et la reconnaissance de la double citoyenneté.

En comparant les différentes spécifications, on note que le nombre d'observations qui est de 1047 dans la première spécification chute à 743 dans la deuxième et troisième spécification dans lesquelles sont incluses respectivement les variables économiques et les variables de conflit.

Cela est dû aux variables manquantes de la période de 1960 à 1970. D'autre part, excepté la variable de l'état de droit dont le coefficient n'est pas significatif dans la première spécification, les variables de contrôle ont, de façon générale, un impact significatif sur la reconnaissance de la double citoyenneté. Comme prévu, l'instauration de l'état de droit favorise la reconnaissance de la double citoyenneté. On note également que comparativement aux pays africains anciennement colonisés par la France, les autres pays anciennement colonisés par l'Angleterre et les autres puissances sont moins disposés à reconnaître la double nationalité.

En se tournant vers la première spécification, on note que les variables représentant les facteurs identitaires ont toutes un effet statistiquement significatif sur la probabilité que la double citoyenneté soit reconnue. Le rapport de cote du nombre d'esclaves exportés est de 1.000002, ce qui signifie que lorsque le nombre d'esclaves exportés augmente d'une unité, les chances que la double citoyenneté soit reconnue augmentent de 7.83. Ce résultat confirme donc la thèse de Manby (2010) selon laquelle les pays africains ont subi des pressions politiques de la part de l'ancienne diaspora issue de l'esclavage, les amenant ainsi à reconnaître la double citoyenneté. Ainsi, plus un État a connu une exportation massive d'esclaves durant la période coloniale, plus il est probable que cet État reconnaisse la double citoyenneté. De façon similaire, la fragmentation ethnique affecte positivement les chances que la double citoyenneté soit reconnue. Lorsque l'indice de la fragmentation ethnique augmente d'une unité, les chances que la double citoyenneté soit acceptée augmentent d'un facteur de 16.33; cela implique que la double citoyenneté a plus de chance d'être reconnue dans les pays ayant une forte fragmentation identitaire, ce qui est en accord avec les propos de Laurence (2009) sur le fait que les sociétés marquées par une forte fragmentation identitaire peuvent faire preuve de tolérance. En ce qui concerne l'effet des guerres d'indépendance, les résultats montrent que les pays qui ont acquis leur indépendance par la guerre

sont moins susceptibles de reconnaître la double citoyenneté par rapport à ceux qui ont été indépendants de façon pacifique. En effet le fait d'avoir acquis l'indépendance par la guerre réduit les chances de reconnaissance de la double citoyenneté d'environ 72 % ($-0.72 = 0.279 - 1$). Ce résultat explique en partie pourquoi les pays africains étaient en majorité contre la double citoyenneté. De même, cela montre que le fait d'avoir acquis l'indépendance par la force a donc renforcé le sentiment d'identité nationale des pays africains, développant ainsi un sentiment de méfiance vis-à-vis de la double citoyenneté.

L'ajout des variables représentant les facteurs économiques dans la deuxième spécification permet de confirmer les résultats précédents (spécification 1) et montre, par la même occasion, que des raisons économiques peuvent motiver la reconnaissance (ou la non-reconnaissance) de la double citoyenneté. En effet, les rapports de cotes des variables représentant les facteurs identitaires demeurent tous statistiquement significatifs et leur effet sur la reconnaissance de la double citoyenneté reste inchangé. En outre, on note que les chances que la double citoyenneté soit reconnue diminuent d'environ 4 % ($-0.043 = 0.957-1$) à chaque augmentation unitaire du revenu provenant de l'exploitation des ressources naturelles. La densité de la population présente aussi un rapport de cote inférieur à 1 (0.99) qui n'est toutefois pas significatif. Ces résultats montrent ainsi que les pays économiquement plus indépendants sont moins susceptibles de reconnaître la double citoyenneté²². Les envois de fonds et la taille de diaspora ont par contre un effet positif sur les chances de reconnaissance de la double citoyenneté. Le rapport de cote des envois de fonds est de 21% ; ce qui signifie que lorsque les envois de fonds augmentent d'une unité, les chances que la double citoyenneté soit reconnue augmentent d'un facteur de 1.21. De façon

²² Les revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles représentent un atout économique considérable. De même, Becker, Glaeser et Murphy (1999) montrent que la densité de la population a un effet positif sur la productivité.

analogue, les résultats montrent que lorsque la diaspora augmente de 1 % de la population, les chances que la double citoyenneté soit reconnue augmentent de 30.8%. C'est ce que Manby étaye (2009) lorsqu'il affirme que le lobbying de la diaspora a permis d'apporter plus de maturité politique aux pays africains en terme de citoyenneté. Concrètement, la diaspora constitue une source de développement économique pour les pays africains; ce qui incite les États à reconnaître la double citoyenneté. Cependant, les pays qui sont plus économiquement indépendants ont moins besoin de l'assistance de la diaspora, et sont donc moins enclins à accorder la double citoyenneté.

Enfin, nous avons la troisième spécification où l'ajout des variables de conflit montre que l'absence de conflit crée un climat favorable à la reconnaissance de la double citoyenneté. L'indice de l'absence de conflits externes affiche ainsi un rapport de chance statistiquement significatif de 1.26, ce qui signifie que les chances que la double citoyenneté soit reconnue augmentent de 26 % lorsque l'indice de l'absence de conflits externes augmente d'une unité. Autrement dit, comme l'affirme Spiro (1997), l'absence de conflits externes favorise la reconnaissance de la double citoyenneté. L'absence de conflits internes présente un rapport de chance de 0.87 qui n'est toutefois pas statistiquement significatif. Cela est sûrement dû au fait que lors d'un conflit interne, la diaspora est tout aussi divisée que le pays. La reconnaissance de la double citoyenneté ne peut donc pas être expliquée par les conflits internes. L'impact des facteurs identitaires est une fois de plus confirmé dans cette dernière spécification. En effet, le nombre d'esclaves exportés et la fragmentation ethnique présentent des rapports de cotes qui demeurent statistiquement significatifs et supérieurs à 1. De même, le rapport de cote de la variable binaire des guerres d'indépendance reste statistiquement significatif et inférieur à 1 ce qui confirme que par rapport aux états qui ont obtenu leur indépendance pacifiquement, les pays ayant acquis leur indépendance par la force sont moins susceptibles de reconnaître la double citoyenneté. L'effet

des variables économiques est également confirmé dans cette spécification avec des rapports de cote statistiquement significatifs. Tout comme dans la colonne (2) le rapport de cote des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles est inférieur à 0. La densité de la population affiche également un rapport de cote inférieur à 1 qui se révèle cette fois statistiquement significatif avec l'ajout des indices de conflits. De même, tout comme dans la spécification 2, les rapports de cote des envois de fonds et de la taille de la diaspora sont supérieurs à 1.

Le tableau 2 qui présente les effets marginaux des coefficients de la spécification (3) confirme également les résultats ci-dessus en donnant une meilleure interprétation. En effet, en considérant d'abord les facteurs associés à l'identité, il ressort que lorsque l'indice de la fragmentation ethnique augmente d'une unité, la probabilité que la double citoyenneté soit accordée augmente de 36.2 %, toutes les autres variables étant maintenues constantes. De même, toute chose étant égale par ailleurs, lorsque le nombre d'esclaves exportés durant la colonisation augmente d'une unité, la probabilité que la double citoyenneté soit reconnue augmente de 34.3%. Par contre, lorsque le pays a connu une guerre d'indépendance, la probabilité que la double citoyenneté soit reconnue diminue de 20.2 %. Se tournant vers les variables économiques, on note que lorsque le revenu provenant de l'exploitation des ressources naturelles augmente de 1 % du PIB, la probabilité que la double citoyenneté soit acceptée diminue de 0.38 %. De la même manière, lorsque la densité de la population augmente d'une unité la probabilité que la double citoyenneté soit reconnue diminue de 0.09 %. Par contre, lorsque les envois de fonds connaissent une augmentation nette de 1 % du PIB, la probabilité que la double citoyenneté soit reconnue augmente de 1.79 %. De façon analogue, la probabilité que la double citoyenneté augmente de 2.33% lorsque la taille de la diaspora augmente de 1% de la population. En ce qui concerne les variables de conflits, on note que lorsque l'indice d'absence de conflits externes augmente d'une

unité, la probabilité que la double citoyenneté soit reconnue augmente de 1.93 % tandis que lorsque l'indice d'absence conflits internes augmente d'une unité, la probabilité que la double citoyenneté soit reconnue diminue de 1.13 %; cependant le coefficient de l'indice d'absence de conflits internes n'est pas significatif. Considérant la spécification en entier, le tableau 2 montre que lorsque toutes les variables indépendantes sont à leur moyenne, la probabilité prédite que la double citoyenneté soit reconnue est de 9.3%.

6. Conclusion et recommandations

De cette étude, il ressort que la reconnaissance de la double citoyenneté en Afrique est associée à des facteurs en rapport avec l'identité nationale. En effet, les résultats montrent que les pays africains ont été amenés à reconnaître la double citoyenneté afin de rassembler les communautés partageant la même identité nationale. C'est ainsi que les membres de la diaspora issue de l'esclavage ont pu avoir accès à la nationalité du pays africain d'où provenaient leurs ancêtres. On note même que les pays qui ont une forte fragmentation ethnique sont plus susceptibles de reconnaître la double citoyenneté. Ce résultat implique que les sociétés dont l'identité est fragmentée sont plus ouvertes à la double citoyenneté. Par contre, les guerres d'indépendance ont eu pour effet de renforcer l'identité nationale des pays africains, ce qui fait que les pays ayant acquis leur indépendance par la guerre sont moins susceptibles d'accorder la double citoyenneté.

Les résultats montrent également que lorsque les pays sont plus économiquement indépendants (revenus élevés provenant de l'exploitation des ressources naturelles et forte densité de population), ils sont moins aptes à reconnaître la double citoyenneté. Par contre, lorsque la diaspora constitue une source importante de développement économique, les pays sont plus disposés à reconnaître la double nationalité. En outre, comme le mentionnent plusieurs articles, les

résultats montrent que l'absence de conflit entre les pays favorise la reconnaissance de la double citoyenneté. Par contre, l'absence de conflits internes n'a pas d'impact significatif sur la reconnaissance de la double citoyenneté.

Dans l'ensemble, cette étude montre que l'identité, l'économie et les conflits sont d'importants facteurs pris en compte par les états dans leurs politiques en matière de double citoyenneté. Si la tendance montre que les pays africains sont de plus en plus ouverts, un nombre considérable de pays reste hostile à la reconnaissance de cette institution. Il est donc important que ces pays emboitent le pas vers l'acceptation de la double nationalité afin d'asseoir une intégration régionale véritable.

De plus, les discriminations de genre, de race et de religion dont font état les lois citoyennes en Afrique sont de nature à freiner non seulement la reconnaissance de la double citoyenneté, mais aussi à entraîner des conflits. Les gouvernements africains devraient donc entreprendre des mesures allant dans le sens de la reconnaissance de la double citoyenneté. Pour ce faire, ils devraient d'abord supprimer les dispositions empêchant l'exercice des hautes fonctions publiques par des personnes détentrices de la double nationalité. Ce genre de disposition a été une source de conflits dans certains pays africains. Ensuite, il est important que les femmes bénéficient des mêmes droits en matière de citoyenneté que les hommes. Les dispositions stipulant que le mariage à un homme étranger ou l'acquisition de la nationalité du mari entraînent automatiquement la perte de la nationalité doivent être bannies. Enfin, les critères d'acquisition de la nationalité par naturalisation tels que la race et la religion doivent être annulés.

Pour terminer, il est bien connu que la double citoyenneté est devenue essentielle pour une meilleure transmission des nouvelles technologies et donc pour une croissance économique. De plus, c'est un facteur d'intégration entre les différents pays. Par conséquent, la conception de bonne

politique en matière de citoyenneté et de reconnaissance de la double citoyenneté devient nécessaire pour asseoir le développement économique, le progrès et un climat de paix nationale et internationale.

Référence :

Akyeampong, E. (2000). "Africans in the Diaspora: The Diaspora and Africa." African Affairs 99(395), 183-.

- Gamlen Alan, Cummings, Paul M. Vaaler & Laura Rossouw (2013). "Explaining the rise of diaspora institutions": new working paper - See more at:
<http://www.imi.ox.ac.uk/news/explaining-the-rise-of-diaspora-institutions-new-working-paper#sthash.Fzs15UQv.dpuf>. International Migration Institute, WP-78.
- Alesina, A. a. (2000). "Participation in Heterogeneous Communities". *The Quarterly Journal of Economics* , 115 (3), 847–904.
- Alesina, A. a. (2002). "Who Trust Others?". *Journal of Public Economics*, 85 (2), 207–34.
- Alesina, A. A. (2003). "Fractionalization". *Journal of Economic Growth*, 155–194.
- Alesina, A. R. (114 (1999)). "Public Goods and Ethnic Divisions,". *Quarterly Journal of Economics*, 1243–1284.
- Anderson, B. (1992). "Long-Distance Nationalism, World Capitalism and the Rise of Identity Politics: The Wertheim Lecture". Amsterdam, The Netherlands: Centre for Asian Studies.
- Banque Mondiale. (2011). *Indicateurs Mondiale de développement*. Le groupe de la banque Mondiale.
- Barry, K. (2006). "Home and away: The construction of citizenship in an emigration context". *New York University Law Review* 81 N.Y.U. L. Rev., 11-59.
- Becker, G. S., Glaeser, E. L., & Murphy, K. M. (1999). Population and Economic Growth. *The American Economic Review*, Vol. 89, No. 2, pp. 145-149.
- Birmingham, D. (1995). "The Decolonization Of Africa". UCL press.

- Bloemraad, I. (2004). "Who Claims Dual Citizenship? The Limits of Postnationalism, the Possibilities of Transnationalism, and the Persistence of Traditional Citizenship". *International Migration Review*, Volume 38, Issue 2, pages 389–426.
- Brücker H., C. S. (2013). Education, gender and international migration: insights from a panel-dataset 1980-2010. mimeo.
- Cain, B. a. (2006). "The Impact of Dual Nationality on Political Participation." In S. K. T. Lee, *Transforming Politics, Transforming America: The Political and Civic Incorporation of Immigrants in the United States* (pp. 89–105). University of Virginia Press.
- Collier, P. a. (2004). "Greed and Grievance in Civil War". *Oxford Economic Papers*, 56(4):563–595.
- Costa, D. L. (2003). "Civic Engagement and Community Heterogeneity: An Economist's Perspective". *Perspectives on Politics*, 1 (1), 103–11.
- Dahlin, E. C. (2008). "Citizenship Beyond Borders: A Cross-National Study of Dual Citizenship." *Sociological Inquiry* 78(1), 54–73.
- Delhey, J. a. (2005). "Predicting Cross-National Levels of SocialTrust. Global Pattern or NordicExceptionalism?". *European Sociological Review*, 21 (4), 311–27.
- Demmers, J. (2007). "New Wars and Diasporas: Suggestions For Research and Policy". *Journal of Peace, Conflict and Development*, 11:1–26.
- Desjardins, J. (2005). "L'analyse régression logistique". *Tutorial in Quantitative Methods for Psychology*, p.35-41.

- Oloufade Djoulassi K. & Roland Pongou (2012). "Dual Citizenship Institution: A Pareto Improvement?".
- Faist, T. J. (2004). "Dual Citizenship as a Path-Dependent Process." International Migration Review, 38(3):913–944.
- Gellner, E. (1983). Nations and Nationalism. Ithaca, NY: Cornell University Press.
- Gerdes, T. F. (2008). "Dual Citizenship in the Age of Mobility". Bertelsmann Stiftung, Migration Policy Institute and European Policy Centre.
- Greenfeld, L. (1992). Nationalism: Five Roads to Modernity. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Gustafson, P. (2002). "Globalisation, multiculturalism and individualism: the Swedish debate on dual citizenship". Journal of Ethnic and Migration Studies, 463-481.
- Hammar, T. (1985). "Dual Citizenship and Political Integration," International Migration Review, 19(3): 438-450.
- Harris, J. E. (1993). "Global Dimensions of the African Diaspora". Washington, DC: Howard University Press.
- Hensel, P. R. ((2009)). "ICOW Colonial History Data Set, version 0.4.". Available at <<http://www.icow.org/colhist.html>>.
- Hero, R. E. (2003). "Social Capital and Racial Inequality in America". Perspectives in Politics, 1 (1), 113–22.
- Hobsbawm, E. J. (1990). Nations and Nationalism since 1780. Cambridge, UK: Cambridge.

- Howard, M. M. (2005). "Variation in Dual Citizenship Policies in the Countries of the EU".
International Migration Review, 697–720.
- Huntington, S. P. (2004). "Who Are We? The Challenges to America's National Identity". New
York, NY: Simon & Schuster.
- International Women's Rights Action Watch Asia Pacific (IWRAP Asia Pacific). (2006). "
Women's Right to Nationality and Citizenship". IWRAP ASIA PACIFIC
OCCASIONAL PAPERS SERIES, NO. 9.
- Jones-Correa, M. (2001). "Under Two Flags: Dual Nationality in Latin America and Its
Consequences for Naturalization in the United States, . International Migration Review,
35(4):997-1029.
- Koslowski, R. (2000). "Demographic Boundary Maintenance in World Politics: Of International
Norms on Dual Nationality.". In D. J. Ed. M. Albert, In Identities, Borders, Orders:
Rethinking International Relations Theory (pp. Pp. 203-223). University of Minnesota
Press.
- Laurence, J. (2009). "The Effect of Ethnic Diversity and Community Disadvantage on Social
Cohesion: A Multi-Level Analysis of Social Capital and Interethnic Relations in UK
Communities". European Sociological Review, 70–89.
- Manby, b. (2009). "Struggles for citizenship". london | new york: Zed Books Ltd.
- Manby, B. (2010). "Citizenship Law in Africa: A Comparative Study". New York: Open Society
Institute.

- Manning, P. (1983). "Contours of Slavery and Social Change in Africa". *American Historical Review*, 88(4):835–857.
- Martin, D. A. (2002). "Double Ties: Why Nations Should Learn to Love Dual Nationality." *Foreign Policy* No. 133, (November/December):80–81.
- Nielsen, T. a. (2009). "Investing in Peace: The Motivational Dynamics of Diaspora Investment in Post-Conflict Economies". *Journal of Business Ethics*, 89(4):435-48.
- Nunn, N. (2008). "The Long-Term Effects of Africa's Slave Trades". *Quarterly Journal of Economics*, 123 (1): 139-176.
- Nyarko Y. (2011). "The Returns to the Brain Drain and Brain Circulation in Sub-Saharan Africa: Some Computations Using Data from Ghana". NBER Working Paper 16813.
- Obadare, E. a. (2009). "Transnational Resource Flow and the Paradoxes of Belonging: Redirecting the Debate on Transnationalism, Remittances, State and Citizenship in Africa." *Review of African Political Economy* 36(122), 499–517.
- Orjuela, C. (2008). "Distant Warriors, Distant Peace Workers? Multiple Diaspora Roles in Sri Lanka's Violent Conflict". *Global Networks*, 8(4):373–504.
- Political Risk Services/International Country Risk Guide (PRS/ICRG).
- Pongou (2009): "Anonymity and infidelity: Ethnic identity, strategic cross-ethnic sexual network formation, and HIV/AIDS in Africa" Working Paper, Brown University

- Putnam, R. D. (2007). "Diversity and Community in the Twenty-first Century". *Scandinavian Political Studies*, 137–174.
- Renshon, S. A. (2005). "The 50% American: Immigration and National Identity in an Age of Terror". Washington, DC: Georgetown University Press.
- Rice, T. a. (2001). "White Ethnic Diversity and Community Attachment in Small Iowa Towns". *Social Science Quarterly*, 82 (2), 397–407.
- Ruget V, Usmanalieva A. (2010). "How Much is Citizenship Worth? The Case of Kyrgyzstani Migrants in Kazakhstan and Russia". *Citizenship Studies*, 14(4), 445-459.
- Sejersen, T. B. (2008). "I Vow to Thee My Countries" – The Expansion of Dual Citizenship in the 21st Century. *International Migration Review*, pages 523–549.
- Smith, A. D. (1987). *The Ethnic Origins of Nations*. New York: Blackwell.
- Spiro, P. J. (1997). "Dual nationality and the Meaning of Citizenship". *Emory Law Journal*.
- Stephen Castles, A. D. (2000). "Citizenship and Migration: Globalization and the Politics of Belonging". Psychology Press.
- Stuart Soroka, R. J. (2006). "Immigration and Redistribution in a Global Era". Dans P. B. Sam Bowles, *Globalization and Egalitarian Redistribution*. Princeton University Press and Russell Sage Foundation.
- Uslaner, E. (n.d.). "The Moral Foundations of Trust". Cambridge: Cambridge University Press.
- Whitaker, B. E. (2011). "The Politics of Home: Dual Citizenship and the African Diaspora". *International Migration Review*, 755–783.

Graphique 1: Poucentage des pays africains reconnaissant la double citoyenneté

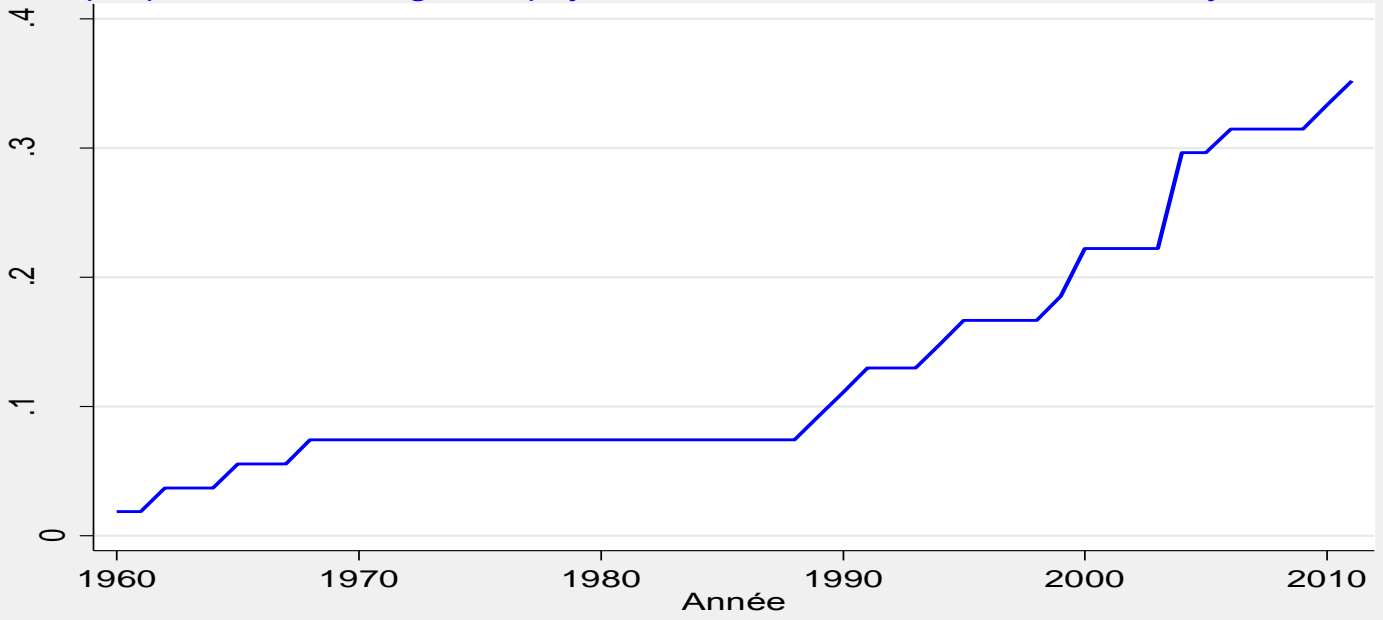


TABLEAU 1: STATISTIQUE DESCRIPTIVE

VARIABLES	Nombre d'observation	Moyenne	Écart-type	Valeur minimum	Valeur maximum
Double citoyenneté	2,808	0.132	0.339	0	1
Nombre d'esclaves exportés (en million)	2,756	0.306	0.6260	0	3.607
Guerre d'indépendance	2,808	0.241	0.428	0	1
Fragmentation ethnique	2,652	0.630	0.249	0	0.930
Revenue des ressources naturelles (en % du PIB)	1,893	9.51%	13.82	0	79.58%
Densité de la population	2,703	55.21	86.52	0.750	633.5
Envois de fonds (à la période t-1)	1,287	4.26%	11.01	0.0004%	96.94%
Taille de la diaspora (à la période t-1)	2,754	3.23%	0.0540	0.0776%	33.6%
Absence de conflit externe	1,092	8.840	2.019	3	12
Absence de conflits internes	1,092	7.496	2.333	0.517	12
État de droit	1,092	2.806	1.128	0.500	5.983

TABEAU 2 : DESCRIPTION DES DONNÉES ET SOURCES

Variables	Description et sources
Variable dépendante :	
Double citoyenneté	La double citoyenneté est une variable binaire qui prend une valeur de 1 si le pays reconnaît la double citoyenneté et 0 sinon. Ces données ont été recueillies à partir du Refworld, un outil de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés qui rassemble des informations et documents relatifs aux cadres juridiques internationaux et nationaux, dont les législations sur la citoyenneté dans les pays.
Facteurs identitaires :	
Nombre d'esclaves exportés	Le nombre d'esclaves exportés représente le nombre d'Africains qui ont été déportés de l'Afrique en tant qu'esclaves entre 1400 et 1900. Les données proviennent de Nathan Nunn (2008).
Fragmentation ethnique	Mesure de la diversité ethnique qui prend en compte la langue, les caractéristiques raciales (ethnicité) et la religion. (Alesina et al, 2003)
Guerre d'indépendance	Variable binaire qui prend une valeur de 1 si le pays a acquis son indépendance par la violence et 0 dans le cas contraire. Paul R. Hensel (2009)
Facteurs économiques :	
Revenu provenant de l'exploitation des ressources minières (en % du PIB)	Somme des revenus provenant de l'exploitation du pétrole, du gaz naturel, du charbon (durs et mous), des mines, et de la forêt. Fourni par Banque Mondiale (2011).
Densité de la population	densité de la population représente la population au milieu de l'année divisée par la superficie du territoire en kilomètres carrés. Banque Mondiale (2011)
Envois de fonds (% du PIB)	Fonds envoyés de l'étranger, définis comme étant les envois de fonds et les salaires de la diaspora. Fourni par Banque Mondiale (2011)
Taille de la diaspora	Taux d'émigration des 25 ans et plus. Fourni par Brücker H., Capuano, S. et Marfouk, A. (2013)
Conflits :	
Absence de conflit externe	L'absence de conflits externes prend en compte les guerres, les conflits transfrontaliers et les pressions étrangères. La variable varie de 0 à 12, avec un score plus élevé signifiant un risque très faible de conflit. Ces données proviennent de Political Risk Services/International Country Risk Guide (PRS/ICRG)
Absence de conflits internes	L'absence de conflits internes prend en compte les guerres civiles, les menaces terroristes, les violences politiques et les troubles civils. La variable varie de 0 à 12, avec un score plus élevé signifiant un risque très faible de conflit. Ces données proviennent de Political Risk Services/International Country Risk Guide (PRS/ICRG)
Variables de contrôle :	
État de droit	L'état de droit mesure la force et l'impartialité du système juridique, mais aussi le respect populaire des lois. La variable varie de 0 à 6, avec un score plus élevé signifiant un état de droit efficient. Ces données proviennent de Political Risk Services/International Country Risk Guide (PRS/ICRG)

TABLEAU 3 : Résultats des régressions du modèle logistique

VARIABLES	spécification 1		spécification 2		spécification 3	
	Coefficient	Rapport de cote	Coefficient	Rapport de cote	Coefficient	Rapport de cote
Facteurs identitaires :						
Nombre d'esclaves exportés (en million)	1.978** (0.191)	7.2276	4.020*** (0.498)	55.740	4.054*** (0.502)	57.660
Guerre d'indépendance	-1.275*** (0.342)	0.2794	-3.130*** (0.705)	0.0437	-3.353*** (0.726)	0.0349
Fragmentation ethnique	2.793*** (0.932)	16.331	4.048*** (1.252)	57.310	4.280*** (1.302)	72.236
Facteurs économiques :						
Revenue des ressources naturelles			-0.0432*** (0.013)	0.9576	-0.0450*** (0.013)	0.9560
Envois de fonds (à la période t-1)			0.196*** (0.057)	1.216	0.212*** (0.058)	1.236
Taille de la diaspora (à la période t-1)			0.268*** (0.823)	1.308	0.276*** (0.829)	1.318
Densité de la population			-0.00937 (0.00581)	0.9906	-0.0111* (0.00595)	0.9889
Les conflits :						
Absence de conflit externe					0.229* (0.119)	1.257
Absence de conflits internes					-0.135 (0.105)	0.8740
Les variables de contrôle :						
État de droit	0.0807 (0.110)	1.084	0.392** (0.162)	1.480	0.474** (0.203)	1.606
Colonisateur anglais	-2.297*** (0.354)	0.1005	-3.275*** (0.748)	0.037	-3.456*** (0.762)	0.031
Autres colonisateurs	-3.633*** (0.643)	0.0264	-2.225*** (0.675)	0.108	-2.313*** (0.699)	0.098
constante	-5.535*** (0.859)		-8.075*** (1.150)		-7.754*** (1.547)	
Nombre d'observations		1,047		743		743
Effets fixes de région		OUI		OUI		OUI
Effets fixes de période		OUI		OUI		OUI

Écart-types entre parenthèses. *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

TABLEAU 4 : Effet marginal

VARIABLES	Effet marginal
Probabilité prédite à la moyenne	.0931
Facteurs identitaires :	
Nombre d'esclaves exportés	0.343*** (0.038)
Guerre d'indépendance	-0.202*** (0.0358)
Fragmentation ethnique	0.362*** (0.111)
Facteurs économiques :	
Revenue des ressources naturelles	-0.00380*** (0.00107)
Envois de fonds (à la période t-1)	0.0179*** (0.00523)
Taille de la diaspora (à la période t-1)	0.0233*** (0.007)
Densité de la population	-0.000935* (0.000523)
Les conflits :	
Absence de conflit externe	0.0194* (0.00996)
Absence de conflits internes	-0.0114 (0.00878)
Les variables de contrôle :	
État de droit	0.0401** (0.0175)
Colonisateur anglais	-0.267*** (0.0565)
Autres colonisateurs	-0.102*** (0.0185)
Observations	743

Écart-types entre parenthèses. *** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$

